

CIRCULAIRE

AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL,

ACCOMPAGNANT LE

MANDEMENT DU 1 JANVIER 1865.

ROME, LE 1 JANVIER 1865.

CHERS COLLABORATEURS,

Vous recevrez, avec la présente, le Mandement, publiant les Lettres Apostoliques du 8 Décembre dernier, dans lesquelles Sa Sainteté Pie IX. condamne les erreurs qu'enfante la perversité de notre siècle, avec copie des dites Lettres et du *Syllabus* y joint, en latin et en français. Ces documents sont si importants qu'ils doivent, après avoir circulé partout pour purger le monde de ses erreurs, être précieusement déposés dans nos archives pour y être conservés jusqu'à la fin des temps : *Ad perpetuam rei memoriam*.

En vous faisant expédier des copies, en langue vulgaire, de ces Rescrits Apostoliques, j'ai voulu vous épargner la peine d'en faire vous-mêmes la traduction, lorsque vous croirez devoir en faire usage en Chaire ou ailleurs.

J'ai pensé qu'une lecture des Lettres Apostoliques, en Chaire, pourrait n'être pas utile aux fidèles, qui ne sont pas préparés à recevoir la vérité au moyen des propositions condamnées. Voilà pourquoi, après avoir analysé ces Lettres et reproduit textuellement les propositions condamnées, j'ai cru nécessaire de présenter aussi clairement que possible la vérité qui jaillit de chacune de ces propositions réprouvées par le St. Siège. Cependant, si vous jugez, qu'en lisant et expliquant ces Lettres Apostoliques à votre Prône, il puisse en résulter un plus grand bien, vous pourrez les publier en entier.

Ces Lettres, ainsi que le *Syllabus* qui y est joint, peuvent être communiqués à ceux de vos paroissiens que vous jugerez capables d'en bien user, pour se fortifier dans les bons principes, par l'étude sérieuse qu'ils pourront en faire, en les lisant, avec calme et réflexion, surtout si, en les parcourant avec eux, vous les aidez à en bien saisir le sens.

Vous comprenez, comme moi, que ces Lettres arrivent bien à propos ; car il est visible que plusieurs des faux